

COMMUNE DE BOGEVE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 04 octobre 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni le 04 octobre 2012 à 20h30 sur convocation du Maire du 28 septembre 2012.

PRESENTS : Mmes BAUD-GRASSET Maryvonne - BOUVAREL Magali - ROCH Jacqueline.
 MM. BOUVIER Bernard - BOUVIER Eric - CHARDON Didier - CHARDON
 Michaël - CHARDON Patrick - DELAVOET Jean-Pierre - GAVARD Patrick -
 GRILLET Luc - PAYRARD Eric

ABSENTS EXCUSES : Mmes BAUD-GRASSET Dominique - GAL Catherine.
 M. CHABRY Philippe -

**Secrétaire de
 Séance :** M. Patrick GAVARD

Monsieur le Maire annonce que suite à son accident de santé de cet été, il a pris la décision de ne plus assurer son mandat de Président de la Communauté de Communes de la Vallée Verte.

VENTE TERRAIN LOTISSEMENT LES CHAIX

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'opération de lotissement communal « Les Chaix », les travaux de viabilisation sont terminés.

Il rappelle que le lotissement dispose de 12 lots à vendre dont les conditions et prix ont été fixés par délibération n°2011/038 en date du 04 août 2011.

Il rappelle que par délibération n°2012/039, le Conseil Municipal avait donné son accord pour la vente du lot n°10 à M. et Mme Maxime CHATILLIEZ par un compromis de vente avec conditions suspensives de l'obtention du financement du projet et délai pour le dépôt du permis de construire.

Monsieur le Maire indique que M. et Mme Maxime CHATILLIEZ ayant obtenu le financement de leur projet et le permis de construire, ils ne souhaitent plus signer un compromis mais l'acte de vente directement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente pour le lot n°10 à M. et Mme Maxime CHATILLIEZ ainsi que tout document nécessaire devant le notaire de la Commune, Maître Nathalie BOUSSION.

Monsieur le Maire indique que le lot n°9 a fait l'objet d'une réservation par M. et Mme FIEVET/MANGIN.

Avenant n°1 au marché de travaux de viabilisation.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2010 attribuant le marché de viabilisation du lotissement Les Chaix,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de la mise en place de l'éclairage public dans le lotissement, qui engendre une modification du coût du marché, dont le titulaire est l'entreprise REY FRERES.

Monsieur le Maire présente le devis des travaux concerné par le projet d'avenant n°1 et propose au Conseil Municipal d'en prendre connaissance et de l'approuver le cas échéant.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, approuve le devis de travaux concerné par le projet d'avenant n°1 au marché de travaux de viabilisation du lotissement Les Chaix, de l'entreprise REY FRERES et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

MARCHE « REFECTION TOITURE ANCIENNE POSTE »

Le Maire expose à l'assemblée qu'une consultation a été lancée selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, par avis d'appel public à la concurrence pour les travaux de réfection du toit de l'ancienne poste.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que parmi les 3 plis remis dans les délais impartis de remise des offres, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise Dider DUFOR.

Vu l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise DUFOUR dans le cadre du marché de réfection du toit de l'ancienne poste et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce marché.

Le Conseil Municipal autorise également le report de ces travaux au printemps 2013.

DENOMINATION DES RUES

Madame Jacqueline ROCH explique à l'Assemblée le travail qui a été fait concernant ce dossier : un groupe de travail réuni lors de trois réunions a listé toutes les rues et leur a donné un nom. Le projet sera présenté au Conseil Municipal afin de l'arrêter.

Le service technique a pour mission de mesurer toutes les habitations pour leur donner un numéro.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Nomination d'un coordonnateur communal :

Le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population aura lieu à compter du 17 janvier 2013.

Il indique qu'un coordonnateur communal doit être désigné pour l'enquête de recensement de la population. Celui-ci sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement. Il sera notamment chargé d'assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer Mademoiselle Christel VOGEL en tant que coordonnateur communal pour le recensement de la population qui aura lieu du 17 janvier au 16 février 2013.

RENTREE SCOLAIRE

Une nouvelle équipe est arrivée à la rentrée. Madame Carla GOUIGUENET est la nouvelle directrice. Son bureau a été refait à neuf durant l'été par les agents du service technique.

Cantine/Garderie :

Une seconde réunion est organisée le mardi 16 octobre à 19h00 à la salle des Fêtes.

DOSSIERS URBANISME

Révisions - Modification PLU :

L'enquête publique aura lieu du 22 octobre au 23 novembre 2012. M. Jean DUCRET a été nommé commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Grenoble pour ces dossiers.

POINT SUR ACTIVITES INTERCOMMUNALES

Syndicat des Brasses :

Monsieur le Maire donne le bilan Eté de la Maison des Brasses.

Il indique les travaux faits durant l'été : travaux d'entretiens de 3 téléskis.

L'appel d'offres concernant le tunnel sur le plateau de Plaine-Joux a été attribué. La route sera fermée pendant les travaux (environ 2 mois).

TRAVAUX EN COURS

Réfection du Cimetière :

M. Patrick CHARDON dresse le bilan des travaux.

La couche de finition n'a pu être faite à cause de la chaleur en août et début septembre.

Concernant la réfection des allées, il a fallu procéder à un décapage de 30 cm pour pouvoir empierrier avant les travaux de goudronnage.

La terre a été déposée sur le terrain acquis par la commune en face de l'entrée du cimetière.

Assainissement Les Mougis :

Les travaux sont pratiquement finis. Il reste les enrobés à faire.

Assainissement collectif:

Le Cabinet BIRRAUX poursuit ses missions de contrôle des raccordements des habitations au réseau d'assainissement collectif sur les secteurs des Fontaines, Etraz, Les Verts, La Rachasse, Le Chef Lieu, Croue, Clos Michaud, La Tremplaz, Le Perret et le Col du Perret.

Assainissement autonome :

M. le Maire rappelle que désormais, la Commune prend en charge les vidanges des fosses septiques des habitations non raccordées à l'assainissement collectif.

Deux fosses ont été vidangées à ce jour.

QUESTIONS DIVERSES

Prise en charge Frais d'Inhumation :

Le Maire informe l'assemblée que Madame Simone VALOR, demeurant chez M. Pinget au chef-lieu est décédée à son domicile le 16 septembre 2012.

Cette personne étant divorcée et sans enfant, ni personne pour s'occuper de ses obsèques, la société des Pompes Funèbres Marbrerie Chablaisiennes Environnement a établi un devis de 1711 € et la société GOY Environnement 110 € pour les frais d'obsèques et de creusement de la tombe.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir prendre en charge sur le budget un montant de 1821 € au titre de la participation communale, Conformément à l'article L 2213-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales « *le Maire ou, à défaut le représentant de l'Etat dans le département pourvoit d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décemment sans distinction de culte ni de croyance* » dans le cimetière communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la prise en charge des frais d'obsèques de Madame Simone VALOR pour un montant de 1821 €.

Admission en non valeur :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur le Trésorier municipal de Boège a transmis le 28 septembre 2012 un état de demande d'admission en non valeur.

Il correspond à des titres des exercices 2010 à 2012. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées.

Il convient donc pour régulariser la situation budgétaire de la commune de les admettre en non valeur.

L'état se décline comme suit :

- Budget commune : 9508.18 €

- Budget Eau/Assainissement : 207.44 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, admet en non valeur les titres de recettes dont les montant s'élèvent à :

- Budget commune : 9508.18 €

- Budget Eau/Assainissement : 207.44 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.